

jusqu'à 45 pieds du chenal en aval de Québec.

3. Etudes sur la formation des glaces en vue de prévenir les inondations.
4. Etudes sur la tenue des navires pour déterminer les critères ayant trait à la profondeur des chenaux.

11. (Voir la page 6, n° 2.4. d))

La Division de la voie navigable du Saint-Laurent est l'organisme central qui est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de l'amélioration de la voie navigable de 35 pieds de profondeur conduisant à Montréal ainsi que des voies moins profondes de communication réciproque qui ne sont pas des canaux et qui existent en amont de Montréal jusqu'au lac Ontario. Il est indéniable que le progrès de la région du Saint-Laurent dans son ensemble est lié à cette artère de transport maritime qui relie la mer au plus grand port du Canada. D'autres ports, notamment ceux de Québec et de Trois-Rivières, sont dans une situation semblable et les faits démontrent que leur propre progrès régional dépend du Saint-Laurent.

12. (Voir la page 7, n° 2.5. a))

1. Bureau du surintendant des investigations techniques locales:
1 ingénieur, 1 sténo.
2. Unité des données hydrauliques: 2 ingénieurs, 7 agents techniques, 2 techniciens, 1 dessinateur, 5 capitaines, 5 mécaniciens, 13 matelots, 8 étudiants, 15 surnuméraires.
3. Unité des sols et du génie civil: 2 ingénieurs, 2 étudiants, 1 surnuméraire.
4. Unité de la planification et des améliorations: 2 ingénieurs, 1 agent technique, 2 dessinateurs.

13. (Voir la page 7, n° 2.5. b))

Surintendant de la section des investigations techniques locales.

14. (Voir la page 7, n° 2.5. c))

	Baccalauréat	MAÎTRISE
(i) Pays natal	4 Canada, 1 France	1 Canada 1 Vietnam
(ii) Pays où les études secondaires ont été faites	4 Canada, 1 France	1 Canada 1 Vietnam
(iii) Pays où le diplôme universitaire a été obtenu (baccalauréat, maîtrise, doctorat)	4 Canada, 1 France	2 Canada